



Schola Europaea
École européenne de Mol

Invitation à participer à une procédure d'appel d'offres.

Date: 09/10/2026

No de procédure: 2026_14

Mécanisme: **FOURNITURE ET ENTRETIEN D'EXTINCTEURS**

Type de procédure: **procédure négociée pour un marché de valeur moyenne.**

Méthode d'attribution: **Offre économiquement la plus avantageuse.**

Type de contrat: **contrat-cadre**

Maître d'ouvrage: **École européenne de Mol.**

Madame,/Monsieur,

Le pouvoir adjudicateur envisage l'attribution du marché dans l'objet. Les documents de marché comprennent: la présente lettre d'invitation et ses annexes, notamment le cahier des charges.

1. Soumission des offres

Si vous êtes intéressé (e) par ce marché, vous êtes invité (e) à nous envoyer une offre en anglais, qui sont les langues de travail du pouvoir adjudicateur, conformément aux procédures spécifiées dans les documents contractuels joints en annexe.

Vous devez envoyer l'offre exclusivement par courrier électronique à l' [adresse](mailto:adresse_mol_procurement@eursc.eu) mol-procurement@eursc.eu L'offre doit parvenir au plus tard **le 30/10/2026 à 15h00 (heure** d'Europe centrale).

Les offres reçues après la date limite seront rejetées pour cause d'irrégularité. Une offre reçue par courrier électronique est considérée comme reçue par le pouvoir adjudicateur le jour de son envoi, pour autant qu'elle soit envoyée à l'adresse électronique indiquée ci-dessus. L'expéditeur doit être en mesure de prouver la date d'envoi. Si l'expéditeur reçoit un rapport d'erreur d'envoi, il doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le pouvoir adjudicateur reçoive l'offre par courrier électronique dans le délai imparti.

Afin de préserver l'intégrité de l'offre entre les soumissionnaires, il est demandé que la documentation relative à l'offre se compose de 3 fichiers PDF cryptés différents (protégés par un mot de passe):

ANNEXES À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE:	Référence du fichier PDF crypté
Annexe 1: Formulaire «Entité légale» du soumissionnaire (voir modèle)	1
Annexe 2: Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection (voir modèle)	1
Capacité juridique et réglementaire:	1

- Attestation certifiant que le soumissionnaire est autorisé à exécuter le marché en Belgique. (Voir le point 2.2.1. Spécifications administratives) - Copie du compte de profits et pertes et du bilan des deux derniers exercices. - Liste d'au moins 3 projets similaires (en termes de portée et de complexité) achevés au cours des 3 dernières années précédant la date limite de soumission des offres, avec une valeur minimale pour chacun d'eux de 5.000 EUR	
Annexe 3: <u>Modèle Formulaire</u> Offre financière (voir modèle)	2

Et séparément, les mots de passe des fichiers cryptés doivent être envoyés par la poste dans une enveloppe fermée à l'adresse ci-dessus, au plus tard **le 06/07/2026 à 15h00** (heure d'Europe centrale)¹. Les enveloppes envoyées par la poste doivent clairement contenir la référence de l'offre «OFFRE 2026-14» dans le coin droit. Exemple

CONFIDENTIEL -

APPEL D'OFFRES 2026_14 FOURNITURE ET ENTRETIEN D'EXTINCTEURS

École européenne de Mol

Remarque: Roberto Teruel (responsable des marchés publics)

Europawijk 100

B-2400 Mol- België/Belgique

Afin de sécuriser les documents de demande envoyés par voie électronique, ils doivent être envoyés au format PDF, à l'exception des tableaux d'offre financière qui doivent être envoyés au format PDF et Excel. Les documents doivent être dûment nommés en fonction de leur contenu.

Si l'expéditeur reçoit un rapport d'erreur, il doit tout mettre en œuvre pour que le pouvoir adjudicateur reçoive effectivement l'offre par courrier électronique dans le délai imparti.

Les offres doivent:

- Être signée par un représentant dûment autorisé du soumissionnaire.
- **être établie en suivant les indications figurant dans le cahier des charges joint en annexe.**
- être parfaitement lisibles afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
- être libellée en euros, tous frais et charges compris et hors TVA;

Les soumissionnaires doivent veiller à ce que les offres qu'ils soumettent contiennent toutes les informations et tous les documents demandés par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission, comme indiqué dans le cahier des charges.

2. Visites, questions et délais.

Une visite facultative du site est prévue pour avoir une vue d'ensemble du site et des travaux:

- Date et heure: Mardi **20 ou jeudi 22 octobre 2026.**

¹ Le délai pour la réception de l'offre figure à la rubrique IV.2.2 de l'avis de marché, l'heure locale étant l'heure locale du lieu où se trouve le pouvoir adjudicateur (lieu indiqué à la rubrique I.1 de l'avis de marché).

Les moyens de présentation et les preuves du respect du délai de réception des offres sont:

Date et heures de réception par le système de réception des courriels du pouvoir adjudicateur du dernier courrier électronique envoyé par le soumissionnaire et contenant l'offre ou une partie de l'offre.

- Adresse: École européenne de Mol — Europawijk, 100 — Mol

Veillez envoyer un courriel à l'adresse mol-procurement@eursc.eu pour désigner une visite.

Des **questions peuvent être posées** par écrit, par courrier électronique à l'adresse (MOL-PROCUREMENT@eursc.eu), **jusqu'au 27 octobre 2026 à 15 h 00 au** plus tard, et il y sera répondu publiquement et dans les meilleurs délais par l'intermédiaire du site web du service des marchés publics de l'École: <https://www.esmol.be/en/procurements>

Date limite de soumission des offres: **30/10/2026 à 12 h 00 (heure** d'Europe centrale)

Date limite de soumission du mot de passe crypté: **03/11/2026 à 15 h 00** (heure **d'** Europe centrale).

3. Effets juridiques de l'invitation à soumissionner et du dépôt d'une offre/demande de participation

La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Elle ne commence qu'à la signature du contrat avec l'attributaire du marché. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

La période de validité de l'offre, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de celle-ci, est de 90 jours.

La soumission d'une offre vaut acceptation de toutes les conditions contenues dans le cahier des charges (tant les conditions énoncées dans le présent appel d'offres que les conditions générales) et, le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Il engage le soumissionnaire à respecter les documents figurant dans le cahier des charges (et, le cas échéant, à entamer des négociations) pendant l'exécution du contrat s'il devient l'attributaire du marché.

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte également l'ensemble des conditions stipulées dans le projet de contrat annexé au présent cahier des charges. L'attributaire du marché ne peut plus demander une adaptation de quelque clause que ce soit.

Les frais occasionnés par la préparation et la soumission des offres sont entièrement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés par le pouvoir adjudicateur.

4. Contacts pendant la procédure de passation de marchés

Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

4.1. Phase de soumission (avant la date limite de réception des offres)

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier le cahier des charges.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, par écrit uniquement, à mol-procurement@eursc.eu

Le site web sera mis à jour régulièrement et il incombe au soumissionnaire de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de soumission.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

4.2. Ouverture des offres

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres qu'ils ont soumises dans le but de les adapter au cahier des charges et de rechercher [l'offre économiquement la plus avantageuse] [l'offre la moins disante]. Les exigences minimales et les critères de sélection et d'attribution définis dans les documents de marché ne font pas l'objet de négociations. Au cours des négociations, l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires est assurée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres reçues initialement.

Dès que le pouvoir adjudicateur a ouvert l'offre, le document devient sa propriété et est traité de manière confidentielle.

4.3. Phase d'évaluation (après l'ouverture des offres)

Sauf dans des cas dûment justifiés, les soumissionnaires qui n'ont pas présenté les pièces justificatives ou fait les déclarations prévues dans les documents de marché seront contactés par le pouvoir adjudicateur afin de fournir les informations manquantes ou d'explicitier les pièces justificatives.

Le pouvoir adjudicateur peut corriger des erreurs matérielles manifestes dans l'offre, sous réserve de confirmation de la correction par le soumissionnaire. Cette demande d'informations, de clarifications ou de confirmations ne peut conduire à une modification substantielle de l'offre.

4.4. Phase d'attribution

Les soumissionnaires seront informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres par courrier électronique. Les informations seront envoyées à l'adresse électronique indiquée dans l'offre pour le soumissionnaire (chef de file en cas d'offre conjointe). La même adresse électronique sera utilisée par le pouvoir adjudicateur pour toutes les autres communications avec le soumissionnaire. Le soumissionnaire est tenu de fournir une adresse électronique valide et de vérifier régulièrement son adresse électronique.

Protection des données

Si le suivi d'une réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au règlement (CE) no 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et dans le respect des législations nationales applicables en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Sauf indication contraire, les données à caractère personnel seront traitées uniquement aux fins de l'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres par le directeur de l'École européenne de Mol.

Voies de recours

Vous avez la possibilité de former un recours contre le tribunal judiciaire du district d'Anvers, conformément aux articles 14, 15, 23 et 24 de la loi du 17^{juin} 2013 relative à la «*motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions*» dans les délais prévus à l'article 23 de ladite loi.

Vos éventuelles demandes et réponses à celles-ci ou plaintes pour mauvaise administration n'auront ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai de recours ou d'ouvrir un nouveau délai pour l'introduction d'une procédure d'annulation.

Signé par l'ordonnateur:

Roberto Teruel, *responsable des marchés publics*.



Date: 2026.10.09
11:40:00 +02'00'